



## Délais préavis pension chevaux

Par **julya30**, le **28/05/2015** à **21:52**

Bonjour.

J'aurais aimé savoir si il y a un délais légal concernant les préavis de pension pour chevaux ?  
Faut il s'en tenir au contrat signé ou peut on partir à tout moment ?

Ayant des difficultés financière , je ne suis plus en mesure de payer la pension de mon cheval.  
J'ai donc fais part de la situation à la propriétaire des écuries et de mon intension de retirer mon cheval à la fin du mois qui est payé.

Elle me demande 2 mois de préavis comme stipulé dans le contrat de pension.

Puis je avoir un recours ?

Par **Lag0**, le **29/05/2015** à **08:01**

Bonjour,

Pour ce genre de cas, c'est le contrat qui fait loi entre les parties.

Code civil :

[citation]Article 1134

Créé par Loi 1804-02-07 promulguée le 17 février 1804

Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites.

Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise.

Elles doivent être exécutées de bonne foi.[/citation]